



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Internationale socialiste des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration est publiée sans révision officielle.



Déclaration

L'Internationale socialiste des femmes se réjouit de l'examen et de l'évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing par la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, 20 ans après leur adoption à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. Elle se réjouit également de la proposition d'examiner les problèmes actuels qui touchent la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et les entraves à la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle se félicite aussi de l'examen des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et de l'opportunité offerte aux représentants des États Membres, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales accréditées du Conseil économique et social, de contribuer à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le programme de développement pour l'après-2015.

Parmi tous les événements marquants des XX^e et XXI^e siècles, la promotion de la condition de la femme a été la plus grande révolution sociale pacifique. Aujourd'hui, un nombre record de femmes à travers le monde vivent dans des sociétés beaucoup plus ouvertes qui offrent davantage de possibilités et un meilleur accès à l'éducation, à la technologie, aux soins de santé et aux ressources. Nous voyons également des changements tangibles et positifs dans la participation des femmes en milieu de travail, dans la politique et dans les domaines visant à mettre fin à la discrimination et à la violence. Les États Membres, les gouvernements et la société civile ont également intensifié leur engagement à travailler pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Dans l'ensemble, beaucoup de progrès ont été réalisés et bien que l'Internationale socialiste des femmes reconnaisse les améliorations enregistrées jusqu'à présent, il va sans dire que de nombreux problèmes en matière d'égalité des sexes persistent et d'importants obstacles subsistent. Au niveau mondial, les progrès réalisés jusqu'à présent n'ont pas été égaux. Certains pays et régions s'en sortent bien, tandis que d'autres sont à la traîne ou comme c'est le cas dans les régions où il y a des conflits, les femmes connaissent une régression par rapport aux progrès réalisés jusqu'ici.

Vingt ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les femmes sont toujours les plus marginalisées dans tous les domaines de la vie et ce sont les femmes et les enfants qui sont les plus touchés par l'inégalité, la pauvreté, les conflits, le terrorisme, la violence, le réchauffement climatique et les changements climatiques.

Par exemple, le partage des responsabilités familiales est inégal et il existe une plus grande inégalité dans la situation socio-économique. L'inégalité salariale pour un travail de valeur égale est encore répandue. L'éducation et la formation des femmes et des filles ne sont toujours pas pleinement garanties et le défaut d'accès élargi aux soins de santé demeure une préoccupation. La violence contre les femmes qui est très répandue n'est pas prise au sérieux et la protection des femmes dans des situations de conflit armé reste insuffisante. Le processus décisionnel est principalement entre les mains des hommes, les femmes dans leur grande majorité

étant peu ou pas impliquées. Il n'est pas tenu compte des victimes de conflits dans le processus de prévention et de gestion des conflits.

Pour la réussite de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et afin que l'égalité des sexes devienne une réalité, il est bien connu que la pleine participation des femmes dans tous les domaines de la vie est absolument indispensable, mais avant que cela ne puisse se concrétiser il est essentiel de se concentrer sur trois domaines clefs : 1) l'élimination de la violence, 2) l'éducation et la formation gratuites pour les femmes et les filles 3) l'élimination de la pauvreté. En se concentrant sur ces trois domaines, les causes profondes de l'inégalité entre les sexes peuvent être contrées.

Des discussions très inclusives ont eu lieu sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le programme de développement pour l'après-2015. L'Internationale socialiste des femmes souscrit à la déclaration de principes d'ONU Femmes quant au programme de développement pour l'après-2015 qui plaide pour : Un objectif consacré exclusivement à l'égalité des sexes et aux droits et à l'autonomisation des femmes et doté de trois cibles (1. Vivre à l'abri de la violence, 2. Capacités et ressources, 3. Voix, leadership et participation); et l'inclusion des questions relatives à l'égalité des sexes dans d'autres objectifs grâce à des cibles et indicateurs appropriés.

Il importe également de comprendre les différentes étapes dans lesquelles se trouvent chaque pays et chaque région en termes de promotion de la femme. Ce faisant, une approche plus ciblée et globale peut être appliquée pour s'attaquer aux problèmes les plus pressants de chaque pays et de chaque région et préparer de nouvelles stratégies pour les questions moins pressantes ou d'autres questions qui évoluent. C'est pourquoi, il est nécessaire d'établir un système clair, transparent et mondial pour la collecte, l'examen et l'analyse des données qui peut ensuite faciliter la surveillance des changements et des progrès ainsi que la reddition de comptes par les États Membres et les gouvernements concernant leur travail à l'égard de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et plus tard à l'égard du cadre de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. La création d'un système centralisé permettra aussi d'améliorer la communication et la coopération et de développer des liens plus étroits entre les États Membres, les gouvernements, les organismes des Nations Unies et la société civile. En bref, il importe d'établir un cadre de surveillance viable adossé à des mécanismes clairs et à de nouveaux indicateurs sexospécifiques simplifiés.

L'Internationale socialiste des femmes partage également la recommandation de nombreuses autres organisations et personnalités féminines à travers le monde quant à la nécessité d'inclure dans le programme de développement pour l'après-2015 les mesures proposées par le Programme d'action de Beijing, par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'Internationale socialiste des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, s'engage à s'atteler à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et à faire de son mieux pour contribuer efficacement à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme.

L'Internationale socialiste des femmes s'emploiera également à encourager ses 154 organisations membres à s'engager davantage dans le travail des Nations Unies dans leurs pays respectifs et à œuvrer à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs du Programme d'action et des résultats du cadre de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable.

L'Internationale socialiste des femmes saisit également cette occasion pour inviter tous les États Membres à :

- Procéder à des examens nationaux complets pour cerner les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing;
- Continuer à soutenir les interventions et les contributions de la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales et les organisations féminines, dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et les résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et les appelle, à cet égard, à travailler à tous les niveaux avec les parties prenantes concernées pour préparer le cadre de développement pour l'après-2015 et tirer profit de leur expérience et leur expertise;
- Veiller à ce que le cadre de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable soient un cadre viable pour la surveillance, avec des mécanismes clairs et de nouveaux indicateurs sexospécifiques simplifiés;
- Veiller à ce que le cadre de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable comprennent un objectif consacré exclusivement à l'égalité des sexes et aux droits et à l'autonomisation des femmes; et
- Veiller à ce que le cadre de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable comprennent l'inclusion des questions relatives à l'égalité des sexes dans d'autres objectifs grâce à des cibles et indicateurs appropriés.